

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



PORTANT SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PUCH D'AGENAIS

La modification simplifiée n°1, prescrite par l'arrêté 06-2020-URBA du 31 décembre 2020 et par l'arrêté complémentaire et rectificatif n°04-2021 du 11 octobre 2021 a pour objet :

- D'apporter des précisions sur la présence des zones humides situées dans le périmètre des zones à urbaniser 1AU et 2AU. Les incohérences entre les documents du PLU seront rectifiées.
- D'amender le règlement concernant la préservation des secteurs patrimoniaux.
- De rectifier le STECAL « Saint Pierre » et compléter le règlement des zones A1 et At.
- Modifier la zone Ut à « La Falotte » : au niveau du règlement écrit, de la justification dans le rapport de présentation et de son OAP. Le classement de la parcelle ZS141 sera précisé.
- De reprendre les sommaires et quelques adaptations dans le règlement écrit et les OAP.
- D'ajouter un bâtiment pouvant faire l'objet de changement de destination en zone agricole au lieu-dit « Bouchard ».
- De rectifier le classement d'un bâtiment agricole positionné en zone Ux au lieu d'un zonage A.

**La concertation se déroulera du
lundi 9 mai 2022
au vendredi 10 juin 2022 (inclus).**

Pendant toute cette durée, le dossier du projet de modification simplifiée du PLU est consultable au siège de la communauté de communes (du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h) et dans la mairie de Puch d'Agenais, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également consultable en version dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.communauteconfluent.com/>.

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la concertation :

- Sur les registres papier disponibles dans la mairie de Puch d'Agenais et au siège de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.
- Par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Communauté de communes
- 30 rue Thiers – 47190 AIGUILLON.
- Par voie électronique, sur l'adresse suivante : secretariat@ccconfluent.fr.